



**ASSOCIATIONS
À COMPÉTENCE
ENVIRONNEMENTALE**



DREAL
**PROVENCE-ALPES
CÔTE D'AZUR**

Journée des associations de protection de l'environnement et de développement durable

26 mars 2019

*Restitution des conférences, tables rondes et échanges
de la journée des associations*



Introduction

Cette rencontre a été organisée par la DREAL PACA à destination des associations de protection de l'environnement et d'éducation à l'environnement et au développement durable.

Une demi-journée d'information et d'échanges a permis d'aborder plusieurs questions et enjeux évoqués par les associations lors de l'enquête préalable qui leur avait été adressée.

Géraldine BIAU, cheffe de service à la DREAL PACA, a ouvert la séance en soulignant le rôle des associations, véritable interface entre les citoyens et les pouvoirs publics et l'importance du partenariat, sur la durée, entre l'État et les associations.

Elle a présenté le fil conducteur de cet événement construit autour de la **participation du public**.

Cette rencontre s'est déroulée en trois temps et a été assurée par Géraldine BIAU et Sylvie FRAYSSE :

- liens entre les politiques publiques, le tissu associatif et les citoyens
- table ronde sur la participation du public du régalien aux initiatives citoyennes sur deux thématiques : santé-environnement et transition énergétique
- échanges

Sommaire des interventions

1. Quels liens entre les politiques internationales, nationales et le tissu associatif et les citoyens sur le Développement Durable ? Quels outils ?

- Les Objectifs de Développement Durable (ODD) et partenariats pour la réalisation des objectifs (ODD 17)
- L'expérience de participation du public à Correns (Dép. 83)
- La Charte de la participation du public et panorama de la démocratie participative

2. Tables rondes : La participation du public entre « régalien » et « initiatives citoyennes » autour de 2 thématiques : Santé-Environnement et Transition énergétique

1. Quels liens entre les politiques internationales, nationales et le tissu associatif et les citoyens sur le Développement Durable ? Quels outils ?

● Les Objectifs de Développement Durable (ODD) et l'Objectif 17

Guennolé POIX – Chargé de mission au Département du dialogue environnemental et de la participation des acteurs – Ministère de la Transition écologique et solidaire

M. Guennolé POIX revient, dans un premier temps sur le rôle du CGDD, chargé de porter les ODD et le rôle des services déconcentrés et du tissu associatif sur cette thématique.

Dans un second temps, il présente la genèse, les objectifs ainsi que le rôle des Objectifs de Développement Durable (ODD). En 2015, les ODD ont renouvelé tant la feuille de route de l'agenda 2021 que le plan de Rio de Janeiro.

Au nombre de 17, les ODD sont déclinés en 169 cibles auxquelles sont associés des indicateurs permettant à chaque collectivité de se



situer dans sa démarche et sa mise en œuvre du développement durable.

L'État affiche une véritable volonté de mise en œuvre concrète puisque la France participe au Forum politique de Haut niveau sur le développement durable. L'État présentera la feuille de route des ODD de la France lors de ce forum en juillet 2019.

Les ODD peuvent être perçus comme un facilitateur du dialogue environnemental puisqu'ils permettent de nouer de nouveaux partenariats et d'accompagner les citoyens.

Chaque acteur est appelé à se saisir des ODD comme une grille de lecture mais cela nécessite de la pédagogie et de la sensibilisation, d'où le rôle essentiel du tissu associatif faisant le lien entre les politiques publiques et les citoyens.

Un focus est réalisé sur l'ODD 17 « Partenariats pour les objectifs mondiaux », ODD transversal par nature répondant à la thématique de cette journée. Cet ODD privilégie la participation du public autour des enjeux écologiques et territoriaux en reconnaissant l'expertise et la légitimité des citoyens. Sa prise en compte est indispensable dans toute prise de décision et acceptation d'un projet.



[Lien vers la présentation de M. Guennolé POIX](#)

➤ **Prise de parole de la salle**

Vocabulaire commun :

L'assemblée souligne la nécessité d'adopter un vocabulaire commun notamment dans la feuille de route. M. Poix indique qu'un véritable consensus est recherché sur le vocabulaire utilisé car la feuille de route est co-construite par une multitude d'acteurs : Syndicats, MEDEF, associations, d'élus, têtes de réseaux, associations de jeunes...

Prise en compte des ODD dans les documents d'urbanisme :

Le public rappelle que le développement durable n'est pas forcément pris en compte dans les documents d'urbanisme et notamment dans les Projets d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Pour autant, aucune sanction n'est prévue dans ces cas là.

M. Poix rappelle le rôle des élus qui peuvent désormais appréhender les documents de planification à travers la grille de lecture que sont les ODD.

● **Témoignage : expérience de participation du public à Correns**

Mickaël LATZ – Maire de Correns

M. Latz, maire de Correns, a partagé son expérience de participation du public dans le cadre de la construction d'un document de planification.

La commune de Correns a associé les citoyens à la construction de son agenda 21. La démocratie participative s'est traduite sous la forme de débats mobilisant une centaine de personnes et a abouti à des fiches actions.

Un certain nombre de ces actions ont été organisées directement pour les citoyens, notamment la réalisation de jardins partagés gérés par les habitants, des études scientifiques participatives sur les papillons, les sauterelles, l'édition d'un livre de recettes...

Un bilan, qui s'est révélé positif, a été réalisé 10 ans après.



[Lien vers la présentation de M. Mickaël LATZ](#)

➤ **Prise de parole de la salle**

Le tissu associatif a souligné l'implication de cette collectivité dans sa volonté d'associer le public à la construction de son agenda 21. Les associations ont rappelé leurs connaissances en matière d'ODD, leur rôle ainsi que celui des élus pour faire avancer cette thématique en mettant en œuvre des dispositifs de concertation. Elles déplorent le manque de contrôle ainsi que les dispositifs de l'État allant à contre-sens des attentes du tissu associatif.

● **La participation, des enjeux et des dispositifs variés**

Hélène BALAZARD – Chargée de recherche Démocratie participative, Empowerment, Citoyenneté - ENTPE

Mme Balazard revient sur l'historique de la participation du public, son apparition en France et à l'étranger. Elle explique la méthode de l'empowerment, le fait de développer le pouvoir du citoyen, et en expose ses limites. Enfin, elle évoque la Charte de la participation du public, mise en place par l'État, permettant de garantir un cadre clair à la participation du public.



Charte de la participation du public

**Pour améliorer l'efficacité et la citoyenneté
des décisions ayant un impact sur le cadre de vie**

[Lien vers la présentation de Mme Hélène BALAZARD](#)

➤ Prise de parole de la salle

Essoufflement de la mobilisation citoyenne :

Le public s'interroge sur l'essoufflement de la mobilisation citoyenne. Mme Balazard indique que ce phénomène est normal, la mobilisation dans le temps étant difficile à maintenir et l'offre de participation ne répondant pas forcément à la demande.

L'intelligence collective :

Les associations soulignent l'importance de l'intelligence collective, peu évoquée, qui permet de mettre en œuvre des démarches de co-construction.

Dans ce cadre, M. Latz, maire de Correns, indique que des entretiens sont organisés chaque année dans la commune de Correns, à destination de l'ensemble des acteurs de Développement Durable, pour réfléchir à différentes problématiques.

2. Tables rondes : La participation du public entre « régalién » et « initiatives citoyennes » autour de 2 thématiques : Santé-Environnement et Transition énergétique

Deux tables rondes sont proposées afin de rappeler l'importance du tissu associatif et de la participation du public dans la mise en œuvre des enjeux « Santé environnement » et « Transition énergétique ». Sylvie FRAYSSE, cheffe de l'unité Promotion du Développement Durable, anime ces deux tables rondes.

● Table ronde « Santé environnement »

Véronique LAMBERT – Chargée de mission Santé environnement & directive IED – DREAL PACA

Soizic URBAN-BOUDJELAB – Responsable régionale Actions Transversales, PRSE – ARS

Virginie POUGET – Service Recherche Enseignement Supérieur Santé et Innovation, PRSE – Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur

Claire PIERRARD – Chargée de projets – Graine PACA

Après un rappel de la définition de la santé environnementale, les intervenantes reviennent sur l'historique et les objectifs du Plan Régional Santé Environnement (PRSE) qui est une déclinaison du Plan National Santé Environnement. Le PRSE a pour objectif la territorialisation des politiques définies dans les domaines de la santé et de l'environnement.

Les orientations stratégiques fixées pour le PRSE 3 PACA sont les suivantes :

- proposer une meilleure lisibilité des actions entreprises,
- avoir des priorités fortes, resserrées et claires,
- soutenir les initiatives locales d'envergure répondant aux priorités régionales,
- avoir un véritable ancrage territorial des projets en santé environnement en mobilisant les acteurs.

Sylvie FRAYSSE : Comment se traduit cette action régaliénne de l'État pour les installations classées ?

Véronique LAMBERT : Le régime le plus lourd concerne les dossiers d'autorisation avec une étude d'impact. Cette étude d'impact comprend plusieurs volets notamment des études de risques



sanitaires. Tout est globalement cadré au niveau national. Des régimes, moins lourds, l'enregistrement et la déclaration, existent aussi et concernent des installations à plus faible impact.

Sylvie FRAYSSE : Comment le public peut-il être associé à ces études ?

Véronique LAMBERT : Sur l'autorisation d'exploiter, l'enquête publique est automatique. Le rapport du commissaire enquêteur est transmis au préfet.

Sylvie FRAYSSE : Au delà, est-ce qu'il y a des initiatives locales de participation du public ?

Véronique LAMBERT : Le SPPI (Secrétariat Permanent pour la Prévention de Pollutions Industrielles) se saisit de façon innovante des questions de santé/environnement via le projet REPONSE : aller chercher par des micro-trottoirs et des réunions publiques l'avis des citoyens en terme de qualité de l'air. Cela permet de faire évoluer le plan d'action.

Soizic URBAN-BOUDJELAB précise que le Conseil Régional est de plus en plus soucieux de la santé environnementale.

Elle revient sur l'organisation du Plan Régional Santé Environnement 3 (PRSE 3) qui est élaboré par 3 pilotes, l'ARS, la DREAL et la Région. 9 thématiques sont déclinées en orientations : Air, Eau, Habitat, Bruit, Risques émergents et climat, Système de santé, Urbanisme, Déchets, Alimentation. Le PRSE 3 permet l'émergence de projets contribuant à la réalisation de ces orientations. Pour ce faire, le Conseil Régional a une enveloppe dédiée chaque année via un appel à projets Santé-Environnement (APSE). Pour l'année 2019, l'APSE a été lancé fin décembre 2018 et la notification aura lieu fin mai 2019.

Sylvie FRAYSSE : Pourquoi ne pas faire des Conventions Pluriannuelles d'Objectifs (CPO) ?

Soizic URBAN-BOUDJELAB : Des CPO sont signées par l'ARS sur des projets mais pas sur des structures.

La parole est donnée à Claire PIERRARD du Graine PACA, association, qui depuis 2012, travaille sur la thématique « Santé environnementale » en s'appuyant sur le PRSE.

Trois modules sont réalisés dont un projet de formation de professionnels sur la thématique « Santé environnement ». Le Graine PACA s'est rapproché du comité régional de commission à la santé pour avoir une meilleure acculturation commune ; EEDD et éducation pour la santé.

Le public des formations est élargi aux infirmiers, médecins, enseignants... Cette formation leur permet d'être le relais auprès de leurs propres publics cibles.

Sylvie FRAYSSE : Que conseillerez-vous aux associations pour s'emparer de la thématique santé environnementale ?

Claire PIERRARD : Je leur conseillerais de se rapprocher du Comité Départemental d'Éducation pour la Santé (CoDES.)

Présentations :

- [Le rôle régalién de l'inspection des installations classées](#)
- [Plan Régional Santé Environnement \(PRSE\)](#)

➤ **Prise de parole de la salle**

Le tissu associatif souligne l'importance de ce type de document mais indique que les recommandations ne sont jamais suivies par les autorités d'État, en citant l'exemple d'ARCELOR).

La pollution de l'air est un sujet très important pour l'ensemble des citoyens. Toutefois, la réunion de la veille s'est conclue par un communiqué de l'État pour augmenter les croisières. On ne peut pas baisser la qualité de l'air en augmentant les croisières.

● Table ronde « Transition énergétique »

Yohann PAMELLE – Chef d'unité Énergie Climat et Air – DREAL PACA

Nathalie CHAUDON – Directrice – FNE PACA

Jean-Marie GLEIZES – Bénévole - FNE PACA

M. Yohann PAMELLE rappelle les 2 enjeux majeurs de la transition énergétique : la qualité de l'air et le dérèglement climatique.

La loi de transition énergétique a confié aux collectivités le rôle d'animateur des Plans Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET).



Sylvie FRAYSSE : La réglementation a-t-elle prévu un rôle du public dans le cadre de l'élaboration du PCAET ?

Yohann PAMELLE : Les modalités de concertation sont définies par la collectivité ou l'établissement public engageant l'élaboration du plan climat-air-énergie territorial conformément à l'article R229-53 du code de l'environnement. Le public est associé à différentes phases de l'élaboration du PCAET, de la concertation à l'adoption du projet.

Sylvie FRAYSSE : Comment vous mobilisez-vous en tant qu'association ?

Nathalie CHAUDON : Il n'y a pas de texte, d'enquête publique. FNE fait des veilles juridiques auprès des associations. Il y a néanmoins toujours la possibilité de mettre en place une concertation préalable volontaire mais cela nécessite un fort investissement associatif pour un faible résultat.

Jean-Marie GLEIZES : L'État a prévu un texte sur le tissu associatif mais le texte est encore dans les limbes.

Sylvie FRAYSSE : D'autres modalités de concertation actuellement présentes dans d'autres documents d'urbanisme pourraient-elles être appliquées dans le cadre des PCAET ?

Nathalie CHAUDON : Si la loi était complètement appliquée, il y aurait des espaces de concertation. Compte tenu des pratiques, la loi n'est pas au niveau des aspirations et des besoins des citoyens. Les pouvoirs publics ne prennent pas assez la mesure dans ce dialogue environnemental.

➤ **Prise de parole de la salle**

Le public associatif indique que des enquêtes sont parfois mal montées, qu'il n'y a pas eu de concertation.

En parallèle de cet ordre du jour, d'autres sujets ont été évoqués par les associations.

Baisse du budget et fonctionnement :

L'État affiche son engagement dans la mise en œuvre du développement durable, dans la protection de l'environnement. Pour autant, les actions territoriales ne reflètent pas cette volonté. En effet, le président de la Région et la DREAL PACA ont baissé leur budget à destination des associations. Le tissu

associatif est désormais en grande détresse financière et se demande si toutes les solutions doivent venir du sommet de l'État qui s'appuie principalement sur la mise en œuvre de programmes.

M. POIX précise que la réalisation de programmes et l'action des associations ne sont pas antinomiques mais bien complémentaires.

Le tissu associatif déplore le mode de subventionnement choisi par les institutions, l'appel à projets étant « une normalisation bureaucratique de l'imagination ».

Mme BIAU précise que la DREAL fonctionne effectivement depuis plusieurs années en appel à projets mais s'interroge sur ce mode de financement. Le budget subit une légère baisse de 3 % cette année.

Enquête préalable à cette journée des associations :

Le public indique vouloir consulter les résultats de l'enquête qui leur a été envoyée en amont de cette journée.

Mme BIAU précise qu'ils seront mis en ligne sur le site internet de la DREAL PACA.